

## Découvrez votre espace citoyen et simplifiez-vous la vie

Vos démarches en 1 clic pour les services Restauration scolaire, Garderie et Accueil de loisirs

Les familles nouvellement arrivées sur Guipavas ou souhaitant accéder pour la première fois au services de restauration scolaire, garderie ou aux accueils de loisirs doivent créer leur espace personnel.



Les utilisateurs déjà inscrits dans les services concernés disposent déjà de leur espace citoyen et ne doivent en aucun cas en créer un nouveau.

## 1 - Créer son espace personnel



Les conditions générales d'utilisation et la création d'un espace personnel sont à valider avant de pouvoir passer à l'étape suivante.

En cliquant sur « **créer mon espace** », les nouvelles familles doivent renseigner un premier formulaire leur permettant de générer un identifiant et un mot de passe pour créer leur compte.

Un mail de confirmation contenant le lien d'activation du compte sera envoyé immédiatement après. Il suffira de cliquer sur le lien pour accéder à l'étape 2.

## 2 - Déclarer son entourage





En cliquant sur « **Aller à l'étape 2** », un récapitulatif de votre demande apparaît afin de vérifier les renseignements transmis.

En cas d'erreur, vous pouvez toujours revenir à la page précédente en cliquant sur **RETOUR A** L'ETAPE 1.

Il vous suffit ensuite de cliquer sur « valider » pour déposer votre demande.

Elle sera traitée par les services de la ville dans les meilleurs délais.





Rappel du principe de fonctionnement pour chaque demande :

- 1 Dépôt d'une demande
- 2 Analyse de la demande par le service concerné
- 3 Traitement positif ou négatif de la demande



Déposée

## 3 - Inscription aux différentes activités

Lorsque votre compte aura été validé, vous recevrez un mail vous invitant à créer les inscriptions.

En raison du nombre important de dossiers administratifs qui sera à traiter pour la rentrée de septembre, le délai de réponse sera plus important et pourra aller jusqu'à un mois.